



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9550^e séance

Judi 15 février 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Rodrigues-Birkett. (Guyana)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Zhang Jun
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Zabolotskaya
France	M ^{me} Paolini
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Buanahagi
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/117)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/117)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; M^{me} Natalia Gherman, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; et M. Jürgen Stock, Secrétaire général d'INTERPOL.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/117, qui contient le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter un exposé sur le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/117).

J'ai le plaisir d'être accompagné par la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Natalia Gherman, pour présenter ce rapport, qui a été élaboré conjointement par nos bureaux et par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, dirigée par M. Justin Hustwitt, et j'attends avec intérêt l'exposé du Secrétaire général d'INTERPOL, M. Jürgen Stock. INTERPOL est en effet un membre essentiel du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Je suis très reconnaissant à M. Stock de son excellente coopération.

Je saisis également cette occasion pour déplorer les nombreuses victimes du terrorisme et les souffrances humaines qu'il entraîne dans le monde et pour présenter mes sincères condoléances à tous les gouvernements et à tous les peuples touchés par cette violence. La tragédie, la destruction et les souffrances causées par le terrorisme doivent servir de motivation pour renouveler l'engagement international non seulement à remédier à ses terribles conséquences, mais surtout à accentuer les efforts en vue de prévenir de telles attaques. Le Bureau de lutte contre le terrorisme continuera de travailler avec les États Membres à cette fin, notamment pour soutenir une action antiterroriste centrée sur les personnes rescapées, tenant compte des questions de genre et respectueuse des droits humains, et pour prévenir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

Tout en fournissant quelques détails supplémentaires sur l'évolution du groupe, le présent rapport confirme la principale tendance observée au cours des dernières années, à savoir que Daech continue de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, en particulier dans les zones de conflit, malgré les progrès significatifs réalisés par les États Membres dans la lutte contre cette menace. Ces progrès se sont traduits par une réduction importante des capacités opérationnelles du groupe dans certaines régions. Le retard important dans l'annonce d'un nouveau dirigeant après l'assassinat de son prédécesseur au début de l'année 2023 est considéré comme reflétant des problèmes internes et des difficultés à assurer la sécurité du nouveau dirigeant. En outre, les efforts déployés par les États Membres pour lutter contre le financement du terrorisme continuent de produire des résultats tangibles. Les réserves financières de Daech sont actuellement estimées entre 10 et 25 millions de dollars, par rapport à des centaines de millions de dollars il y a quelques années.

Au-delà de la structure centrale de Daech, des progrès importants ont également été enregistrés s'agissant de limiter les capacités des groupes qui lui sont affiliés. Dans des pays tels que l'Indonésie et la Malaisie, ainsi qu'en Égypte et au Mozambique, les activités terroristes de ces groupes ont été réduites grâce à l'efficacité des efforts de lutte antiterroriste menés par les États Membres. En Afghanistan, les efforts des autorités de facto auraient eu une incidence sur la capacité du groupe affilié à Daech à mener des attaques à l'intérieur du pays. Néanmoins, le groupe reste déterminé à commettre des attentats à l'étranger.

Malgré ces avancées importantes, le risque d'une résurgence de Daech persiste. Depuis novembre, la structure centrale de Daech a multiplié ses attaques en Iraq et en République arabe syrienne, ce qui témoigne de sa résilience et de sa capacité d'adaptation. En ce qui concerne

d'autres régions du monde, le niveau de menace a été relevé dans plusieurs États Membres européens, tandis qu'en Asie du Sud-Est, les Philippines sont confrontées à des attaques terroristes en hausse. Toutefois, certaines régions d'Afrique, notamment l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, restent les plus touchées par les activités de Daech et de ses affiliés. La situation dans cette région s'est détériorée au cours de la période considérée et devient de plus en plus complexe, les différends ethniques locaux et les différends régionaux se mêlant aux objectifs et aux opérations de ces groupes.

Comme indiqué précédemment, les groupes affiliés à Daech continuent d'opérer de manière de plus en plus autonome par rapport à la structure centrale de Daech. Si cette tendance au renforcement de l'autonomie se poursuit, le rapport souligne le risque de voir se créer une vaste zone d'instabilité, qui pourrait s'étendre du Mali aux zones frontalières du Nigéria. La lutte contre la menace terroriste en Afrique reste une priorité pour le Bureau de lutte contre le terrorisme. Le sommet africain sur la lutte contre le terrorisme, prévu à l'origine pour le mois d'avril, devait être dirigé et contrôlé par les Africains. Toutefois, faute de pouvoir garantir la pleine participation de tous les États Membres africains, le processus a dû être reporté. Le Bureau de lutte contre le terrorisme continuera de renforcer son appui aux États Membres et aux organisations régionales en Afrique, notamment par l'intermédiaire de nos bureaux de programme à Nairobi et à Rabat.

Les tendances et les évolutions décrites dans le rapport, bien que préoccupantes, appellent également à la réflexion et à l'action sur au moins trois fronts.

Premièrement, il y a les conséquences graves du terrorisme et parfois aussi de la lutte antiterroriste. Outre d'immenses souffrances humaines, le terrorisme menace la paix et la sécurité internationales et entrave le développement durable. De plus, nous avons vu à maintes reprises des mesures de lutte antiterroriste être utilisées à mauvais escient ou avoir des conséquences involontaires. Pour éviter cela, il est indispensable de veiller à ce que les mesures antiterroristes soient fondées sur le droit international, y compris le droit international des droits humains et le droit international humanitaire. La situation désastreuse et de plus en plus difficile des personnes, principalement des femmes et des enfants, qui sont toujours bloquées dans des camps et d'autres installations dans le nord-est de la République arabe syrienne, n'est qu'un exemple de ces conséquences involontaires. Quelques pays ont fait des progrès importants dans le rapatriement de ces personnes au cours de la période considérée. Toutefois, comme l'ont souligné les rapports successifs,

le rythme du rapatriement reste trop lent. Je me fais l'écho des appels répétés lancés par le Secrétaire général aux États Membres qui ont des ressortissants dans ces camps pour qu'ils prennent la mesure des implications de la situation actuelle et redoublent d'efforts pour faciliter le rapatriement sûr, volontaire et dans la dignité de leurs citoyens. L'ONU reste à disposition pour appuyer les États Membres qui en font la demande par le biais de son cadre mondial relatif à l'appui prêté par le système des Nations Unies aux États Membres concernant les individus revenant de République arabe syrienne ou d'Iraq.

Deuxièmement, les opérations de lutte antiterroriste axées sur la force ont leurs limites. La menace persistante que représente Daech, malgré ses pertes importantes, devrait nous rappeler que des approches plus multidimensionnelles sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme et ses moteurs. La force seule n'est pas la solution. Des réponses globales, solidement ancrées dans des stratégies politiques, fondées sur le droit international et des approches à l'échelle de l'ensemble du Gouvernement et de l'ensemble de la société, sont indispensables. Si la responsabilité de la lutte antiterroriste incombe toujours au premier chef aux États Membres, il y a beaucoup à gagner d'un dialogue multipartite dans l'élaboration et la mise en œuvre de la lutte antiterroriste. L'ONU est prête à collaborer avec les États Membres à cet égard. Le Bureau de lutte contre le terrorisme continue de piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme à l'échelle du système des Nations Unies, tels que définis par l'Assemblée générale et confiés au Secrétaire général. En outre, le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme assure la cohérence et la coordination des efforts entre ses 46 entités, optimisant ainsi les effets de notre renforcement des capacités.

Et troisièmement, il y a la nécessité de la prévention. Le lundi 12 février, nous avons commémoré pour la deuxième fois la Journée internationale pour la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, telle que promulguée par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/243. Il est toujours plus efficace de prévenir le terrorisme que de remédier à ses effets, en particulier sur les vies humaines. C'est aussi plus économique. En particulier dans les contextes où les groupes terroristes exploitent la dynamique des conflits, s'attaquer au conflit lui-même reste notre meilleur espoir d'atténuer la menace posée par Daech et d'autres groupes terroristes. D'autres efforts de prévention, notamment par le biais d'un financement adéquat, demeurent indispensables. Le système des Nations Unies adapte son appui en matière de renforcement des capacités à l'évolution de la menace mise en évidence

dans le rapport. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes apporte désormais son appui à 69 États Membres, et le nouveau Mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest constituera une plateforme de coordination entre les entités des Nations Unies et INTERPOL dans la région. Le Programme mondial sur les cellules de fusion fournit une assistance à plus de 20 États Membres afin de renforcer la coopération et la coordination interinstitutions. Nous accroissons également notre appui pour relever les défis et tirer parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies, notamment les systèmes de drones aériens. À cet égard, j'appelle les États Membres à considérer favorablement la proposition formulée par le Secrétaire général dans sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, selon laquelle les États Membres devraient élaborer des stratégies de prévention nationales et régionales pour lutter contre toutes les formes de violence, y compris le terrorisme, et y investir de manière adéquate.

Le terrorisme est une menace multiforme et la lutte antiterroriste exige des efforts multilatéraux et résolus. Face à la montée des tensions dans diverses parties du monde, nous devons veiller à ce que le consensus entre les États Membres contre le terrorisme serve à trouver un terrain d'entente, à réduire les tensions et à réaffirmer notre attachement à des solutions multilatérales pour un avenir meilleur. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, notamment par l'intermédiaire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, continuera d'appuyer les États Membres dans leurs efforts de lutte contre cette menace.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gherman.

M^{me} Gherman (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/117). Je tiens également à remercier le Bureau de lutte contre le terrorisme, dirigé par le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, dirigée par M. Justin Hustwit, et tous nos autres partenaires de l'ONU de leur étroite collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) sur le rapport. Je voudrais par ailleurs saluer la présence du Secrétaire général d'INTERPOL, M. Jürgen Stock, et le remercier du partenariat étroit qu'INTERPOL entretient avec la DECT depuis des années.

Du fait de sa nature transnationale et décentralisée, la menace posée par Daech et les groupes qui lui sont affiliés exige toujours une stratégie internationale souple, axée sur le multilatéralisme, l'échange d'informations et la coopération transfrontière. Daech et les groupes qui lui sont affiliés s'enracinent de plus en plus dans certaines parties du continent africain. Ils exploitent l'instabilité politique et sont en train d'étendre leur influence, leurs opérations et leur contrôle territorial au Sahel, ce qui est de plus en plus inquiétant pour les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest. Le continent africain est maintenant le théâtre de près de la moitié des actes terroristes commis dans le monde, et il faut savoir qu'environ un quart de ces attaques sont perpétrées dans le Sahel central. L'aide à apporter aux États Membres africains et aux partenaires concernés par ces tendances est l'une des priorités du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste.

Dans le même temps, les problèmes persistent au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale, où il y a lieu de penser que Daech tente également de revenir à la charge dans ces sous-régions également. La DECT maintient fermement son appui à tous les États Membres pour faire pièce à la menace constituée par Daech et ses affiliés, y compris leurs tentatives de se regrouper. Au nom du Comité contre le terrorisme (CCT), elle évalue et facilite l'assistance technique requise pour l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte antiterroriste. Sur la base de nos recommandations et de nos analyses, les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme mènent plusieurs initiatives destinées à contrer la menace de Daech et de ses affiliés. Il s'agit notamment de s'assurer que les poursuites engagées contre les individus visés, de même que les stratégies choisies pour leur réadaptation et leur réinsertion, tiennent dûment compte de leurs droits humains, de leur genre et de leur âge, mais aussi d'élaborer des plans d'assistance technique pour aider les gouvernements à prévenir et combattre le terrorisme, comme le plan récemment adopté au Bénin.

Les entités des Nations Unies s'attachent également à renforcer les capacités des États d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes, de protéger les cibles vulnérables et de mettre à profit le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes. En outre, les partenaires de l'ONU sont mobilisés pour prévenir le financement du terrorisme et l'utilisation par Daech de l'informatique et des communications ; élaborer un discours antiterroriste ; renforcer la résilience des sociétés et aider à la reconstruction des sites du patrimoine culturel. Parmi toutes ces activités importantes, je m'arrêterai sur deux aspects qui sont prioritaires pour la DECT.

Le premier concerne l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes. Des incidents survenus dans le monde entier montrent que les terroristes, y compris Daech, ont de plus en plus tendance à se servir de systèmes de drones aériens pour collecter des renseignements et pour perpétrer des attaques. Ces groupes sont également de plus en plus ingénieux lorsqu'il s'agit de produire des drones armés de petite taille et à faible coût. Face à cette évolution préoccupante, le CCT a adopté les Principes directeurs d'Abou Dhabi (voir S/2023/1035), en décembre. Ces principes non contraignants ont pour but de guider la réponse des États Membres face à la menace que représente l'utilisation de systèmes de drones aériens à des fins terroristes, y compris contre des infrastructures critiques et des cibles vulnérables. Ils fournissent également un cadre aux entités des Nations Unies pour concevoir des initiatives appropriées en matière de renforcement des capacités.

Cette année, le CCT compte aussi adopter des principes directeurs non contraignants sur la prévention, la détection et la perturbation de l'utilisation des technologies financières nouvelles et émergentes, de même que de l'information et des communications, à des fins terroristes. Vu la rapidité du progrès technologique dans ces domaines, il est indispensable de nouer des partenariats public-privé pour lutter contre l'utilisation des technologies à des fins terroristes. C'est l'une des principales conclusions de la note analytique que la DECT a publiée la semaine dernière sur la mise en place de partenariats public-privé efficaces pour lutter contre le financement du terrorisme.

Le deuxième aspect sur lequel je veux insister concerne l'application du principe de responsabilité et la justice. Cela fera 10 ans cette année qu'a été adoptée la résolution 2178 (2014), sur les poursuites engagées contre les combattants terroristes étrangers et sur leur réinsertion et leur réadaptation. Traduire les terroristes en justice est un engagement important de la part de tous les partenaires de l'ONU qui continuent d'aider à l'établissement des responsabilités pour les crimes commis par Daech en Iraq et en République arabe syrienne, ainsi qu'au Sahel et au Maghreb, et aussi en Europe. Les recommandations et les analyses que la DECT fournit aux États Membres portent par ailleurs de plus en plus sur la nécessité de garantir le principe de responsabilité et de rendre la justice pour les crimes liés au terrorisme, en appliquant les cadres juridiques pertinents et en engageant des poursuites pour tous les actes de violence commis par des terroristes. Le taux de poursuites reste faible en ce qui concerne les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, en dépit du fait qu'ils sont une tactique récurrente des groupes terroristes,

dont Daech et ses affiliés, comme nous avons pu le voir en Iraq, en République arabe syrienne et au Nigéria. En novembre, la DECT a publié un rapport historique intitulé *Towards Meaningful Accountability for Sexual and Gender-Based Violence Linked to Terrorism* (Amener les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre dans des contextes terroristes à répondre véritablement de leurs actes). Nous sommes reconnaissants à la Suisse de son aide pour mener à bien cette importante initiative.

À mesure que la menace constituée par Daech et ses affiliés évoluera et se propagera, la DECT continuera de coopérer étroitement avec les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé. Je réaffirme toute la détermination de mon bureau à prêter un concours actif au Conseil et au CCT dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gherman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Stock.

M. Stock (*parle en anglais*) : Je suis honoré de cette occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil de sécurité une fois encore au nom d'INTERPOL et à l'appui de l'application des lois à l'échelle mondiale. Je remercie le Guyana de m'avoir invité à m'exprimer et de faire la promotion de l'égalité des genres et de la participation des femmes à l'action menée en faveur de la sécurité internationale. J'ai écouté avec un vif intérêt les exposés du Secrétaire général adjoint Voronkov et de la Directrice exécutive Gherman sur l'excellent dix-huitième rapport de Secrétaire général sur la menace que représente Daech (S/2024/117). Le rapport met l'accent sur plusieurs évolutions et tendances relatives à Daech qui sont préoccupantes et concordent avec ce qu'INTERPOL constate tous les jours par l'intermédiaire du réseau policier mondial.

Le premier motif d'inquiétude réside dans l'exploitation opportuniste de toute faiblesse ou lacune dans le paysage de sécurité. Lorsque les facteurs sous-jacents entraînent de l'instabilité et des conflits, Daech et ses associés s'empressent de manipuler les discours, d'étendre leur présence et de gagner de l'influence dans les communautés. Les jeunes sont particulièrement vulnérables au recrutement et à l'exploitation et les femmes et les filles sont victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre. À de précédentes séances du Conseil, j'ai écouté avec horreur les récits faits par des personnes rescapées comme M^{me} Nadia Murad et M^{me} Farida Khalaf dans leur

combat pour la justice. Nous savons qu'il est indispensable de renforcer les compétences des policiers et des procureurs spécialisés dans les enquêtes sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. C'est pourquoi INTERPOL est déterminée à intégrer une perspective de genre dans l'action policière mondiale.

La deuxième évolution préoccupante concerne l'amélioration des capacités de Daech, en particulier grâce à la mise à profit des technologies émergentes. À cet égard, notre centre d'innovation se concentre depuis six ans sur les risques associés aux systèmes de drones aériens. Par ailleurs, INTERPOL collabore étroitement avec le Bureau de la lutte contre le terrorisme sur l'initiative CT TECH pour aider les services de répression à repérer et prévenir l'exploitation à des fins terroristes de moyens tels que les services de chiffrage, les outils de diffusion vidéo et les nouvelles plateformes de propagande.

La troisième menace réside dans la collusion avec la criminalité transnationale organisée. Dans le cadre de son projet ENACT, INTERPOL met en place des groupes d'analyse dans ses pays membres qui collectent des données, par exemple sur le trafic de cocaïne transitant par l'Afrique du Nord et de l'Ouest, principalement par la mer et le long de l'itinéraire sahélien. Nos constatations font ressortir des interactions entre groupes terroristes et organisations criminelles quand leurs intérêts et leurs zones d'opérations convergent au bénéfice des uns et des autres. Les groupes opèrent de façon indépendante, sans lien structurel, mais peuvent partager des liens avec des trafiquants et des financiers susceptibles au bout du compte de contribuer à l'expansion de leurs capacités.

Depuis mon premier exposé au Conseil de sécurité sur les combattants terroristes étrangers, en 2015 (voir S/PV.7453), la communauté internationale a déployé des efforts tout à fait colossaux pour lutter contre ce phénomène et mettre en œuvre les résolutions 2178 (2014), 2253 (2015) et 2396 (2017). Pour sa part, INTERPOL assume pleinement son rôle de plaque tournante mondiale de l'information, tel qu'il a été reconnu par le Conseil de sécurité.

En conséquence, Daech a été considérablement affaibli, mais pas éliminé. C'est dans l'ombre que Daech est le plus dangereux. Ses objectifs ultimes ne sont pas moins ambitieux qu'auparavant. Ils dépassent largement ses sphères d'influence actuelles. Le monde a été pris par surprise lorsque Daech a profité du chaos de la guerre pour s'emparer et contrôler de vastes régions de la Syrie et de l'Iraq en 2014. Nous ne devons pas tourner le dos et nous laisser aller à un sentiment de sécurité infondé.

Du point de vue de l'application de la loi, il s'agit de détecter, de suivre et d'arrêter les personnes qui

grossissent les rangs de Daech. Pour ce faire, le soutien opérationnel d'INTERPOL s'articule autour de trois axes : la biométrie, la sécurité des frontières et les informations recueillies sur le champ de bataille.

L'opération biométrique que nous avons menée en mars 2023 en Somalie a permis de recueillir des données sur près de 300 personnes soupçonnées de terrorisme, à l'aide d'appareils mobiles. Ces informations supplémentaires sont utiles lors des contrôles de sécurité aux frontières. Par exemple, lors d'une opération menée en décembre 2023 en Afrique de l'Ouest, les données biométriques d'un individu se trouvant à un point de passage frontalier correspondaient à celles d'un individu signalé par INTERPOL pour ses liens avec un groupe jihadiste. L'alerte avait été diffusée lors d'une précédente opération antiterroriste d'INTERPOL dans un autre pays africain, trois ans auparavant.

Les renseignements obtenus sur le champ de bataille concernant les fabricants de bombes peuvent conduire à des arrestations sur plusieurs continents. En avril 2023, les autorités chiliennes ont informé INTERPOL qu'elles avaient identifié une personne faisant l'objet d'une notice rouge pour avoir introduit au Liban du matériel explosif ayant un lien avec l'explosion survenue en 2020 dans le port de Beyrouth. L'homme a été arrêté à Madrid en vue de son extradition vers le Liban.

Ces trois éléments peuvent être réunis dans le cadre d'une seule opération INTERPOL. Par exemple, ce fut le cas en novembre 2023, lorsque 10 pays d'Asie centrale, du Sud et de l'Est ont coordonné plus de 1 700 arrestations tout en perturbant le trafic d'armes, de munitions et de précurseurs d'engins explosifs improvisés et en interceptant des combattants terroristes étrangers et des malfaiteurs en fuite se déplaçant d'un pays à l'autre. Grâce à ces mesures concrètes, INTERPOL continuera d'appuyer ses 196 pays membres et de travailler en étroite collaboration avec ses homologues de l'ONU afin de mettre un terme aux activités de Daech.

J'exhorte la communauté internationale à prendre les mesures suivantes.

Premièrement, elle doit partager des informations par l'intermédiaire d'INTERPOL, conformément aux engagements pris dans les résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017), afin de dresser un tableau précis des menaces transrégionales grâce à nos fichiers d'analyse criminelle, à notre plateforme de prévention du bioterrorisme et aux notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité.

Deuxièmement, elle doit procéder à des vérifications systématiques dans les bases de données d'INTERPOL à ses frontières, afin de protéger les pays et de s'assurer que les membres de Daech sont recherchés et arrêtés.

Enfin, elle devrait assurer la pérennité des opérations antiterroristes et des initiatives de renforcement des capacités d'INTERPOL, en particulier en Afrique et en Asie centrale, théâtres hautement prioritaires visés par la résurgence de Daech. À cet égard, nous saluons le soutien apporté par les États-Unis à notre projet Gemini, qui permet d'étendre la connectivité aux frontières des pays membres tels que l'Iraq.

Dans un monde qui semble parfois accablé par les crises, il est compréhensible que nous donnions la priorité aux conflits qui semblent les plus urgents. Nous ne devons toutefois pas laisser Daech agir sans contrôle, car il continue de nuire aux personnes les plus vulnérables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Stock de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Gherman et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions d'avoir préparé le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech (S/2024/117). Je suis également gré au Secrétaire général Stock pour son exposé.

Nous restons particulièrement attentifs à la menace terroriste croissante qui pèse sur l'Afrique et qui est décrite dans le rapport du Secrétaire général. Nous partageons sa préoccupation quant aux derniers faits survenus en Afrique de l'Ouest et au Sahel, où la situation se détériore et devient plus complexe, avec la perspective d'une plus grande instabilité.

Nous continuons d'apporter à nos partenaires africains une aide essentielle pour désorganiser et déstabiliser les groupes affiliés à Daech et à Al-Qaïda dans le respect du droit international.

Nous nous félicitons du Mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest lancé par l'Organisation internationale pour les migrations, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et INTERPOL, qui doit aider les gouvernements d'Afrique de l'Ouest à renforcer la gouvernance des frontières et la coopération en matière de sécurité tout en respectant les droits humains.

D'une manière générale, les évaluations et les rapports établis par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme constituent un outil indispensable pour orienter l'assistance technique fournie par les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination

contre le terrorisme. Le renforcement du suivi des projets, et leur évaluation, dans l'ensemble du Pacte amélioreront la capacité de rendre compte des retombées et des résultats.

Nous encourageons en outre les États Membres à jouer un rôle actif dans l'actualisation et l'application des sanctions prévues par la résolution 1267 (1999) pour lutter contre Daech et Al-Qaïda.

S'agissant de la Syrie et de l'Iraq, une coalition internationale de lutte contre Daech collabore avec des partenaires locaux pour faire face aux menaces. Les attaques perpétrées contre les forces de la coalition, dont plus de 170 au cours des derniers mois contre les forces des États-Unis par des milices alignées sur l'Iran, compromettent directement la capacité de la communauté internationale de prévenir la reconstitution de Daech. Les États-Unis continueront de collaborer avec les forces de sécurité irakiennes, y compris les forces kurdes peshmergas, afin de renforcer leurs capacités et d'empêcher la résurgence de Daech.

De plus, le rapatriement des combattants détenus de Daech et des personnes déplacées dans les camps de Hol et Roj, dans le nord-est de la Syrie, lorsqu'il s'agit de ressortissants de pays tiers, continue d'être une priorité absolue pour les États-Unis. Le rapatriement est la solution la plus durable à la crise, et il est nécessaire pour empêcher la résurgence de Daech dans la région. La situation dans ces camps, qui comptent plus de 45 000 personnes, dont deux tiers d'enfants, constitue un défi urgent sur le plan humanitaire, des droits humains et de la sécurité. Nous avons constaté une augmentation des rapatriements au cours des six derniers mois, en particulier de la part du Gouvernement iraquien, et nous espérons qu'il s'agit là du début d'une tendance.

La lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits est une autre priorité des États-Unis. Nous saluons le travail accompli par l'ONU pour favoriser les enquêtes axées sur les personnes rescapées, la justice et l'application du principe de responsabilité pour les violences sexuelles liées aux conflits et au terrorisme, en particulier en Iraq et au Nigéria.

Qui plus est, nous nous félicitons que les entités des Nations Unies conçoivent des stratégies efficaces pour prévenir l'extrémisme violent qui tiennent compte des questions de genre propres à chaque contexte, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Il ne sera pas possible de répondre efficacement à la menace posée par Daech si les voix des femmes et des groupes marginalisés ne sont pas prises en compte dans le processus de lutte contre l'extrémisme violent.

Pour ce qui est de l'Afghanistan, nous prenons note de l'évaluation faite par le Secrétaire général concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K). Les Taliban se sont employés à lutter contre l'EIIL-K, et il est essentiel qu'ils respectent leurs engagements en matière de lutte contre le terrorisme.

Le rapport du Secrétaire général reconnaît à juste titre que la lutte contre le terrorisme nécessite le déploiement d'efforts allant au-delà des approches axées sur la sécurité. La communauté internationale doit continuer d'investir dans des approches à l'échelle de la société qui respectent les droits humains et l'état de droit afin de prévenir et de contrer efficacement la propagation de Daech.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Gherman, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et le Secrétaire général d'INTERPOL Stock. Au fil des années, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la DECT et INTERPOL ont accompli un travail productif considérable en tant que défenseurs et facilitateurs engagés de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, ce dont la Chine se félicite.

Le terrorisme reste aujourd'hui une menace grave pour la communauté internationale. Les deux attaques terroristes qui ont récemment secoué le Pakistan nous rappellent brutalement que le fléau du terrorisme, souvent insidieux, est loin d'être éliminé. La Chine condamne fermement ces attaques et appuie sans réserve les efforts inlassables consentis par le Pakistan pour éliminer le terrorisme dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2024/117), Daech et ses groupes affiliés demeurent très actifs. Leurs opérations sont associées à des conflits ethniques et régionaux. Ils exploitent les tensions à Gaza pour attiser l'intolérance religieuse et encourager des acteurs isolés à commettre des attentats. Alors que le conflit palestinien-israélien continue de s'intensifier, ses retombées se traduisent également par une recrudescence des crimes de haine et un risque accru d'attentats terroristes dans de nombreux pays. Pour l'heure, notre priorité absolue est de parvenir à un cessez-le-feu à Gaza le plus rapidement possible afin d'éviter que la région ne sombre dans un péril encore plus grand. Remédier à cette situation complexe s'annonce difficile, et la communauté internationale n'a d'autre choix que de faire montre d'une plus grande solidarité, d'intensifier la coopération et de n'épargner aucun effort pour lutter contre le terrorisme.

Premièrement, nous devons faire preuve d'une plus grande détermination politique, et celle-ci doit

s'accompagner de l'état d'esprit adéquat. Les terroristes ont une emprise très large et des réseaux d'organisations complexes et sophistiqués, et ils se déplacent fréquemment, ce qui fait qu'il est difficile pour un pays de les combattre et de les éradiquer à lui seul. La communauté internationale doit défendre la vision d'une sécurité commune, intégrée, coopérative et durable ; soutenir le rôle central de coordination joué par l'ONU dans les opérations internationales de lutte contre le terrorisme ; appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en la matière, ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; et combattre tous les groupes et individus terroristes qui figurent sur les listes du Conseil. Il n'y a pas de bons ou de mauvais terroristes. Nous devons résolument rejeter le deux poids, deux mesures, nous opposer aux actions antiterroristes sélectives et mettre fin à la politisation et à l'instrumentalisation des questions liées à la lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, nous devons mettre l'accent sur les domaines clefs et optimiser l'allocation des ressources. Selon le rapport du Secrétaire général, la concentration de forces terroristes en Afghanistan et la collusion entre Daech et d'autres groupes terroristes, y compris le Mouvement islamique du Turkestan oriental, ne compromettent pas seulement la sécurité de l'Afghanistan, mais menacent également la paix et la sécurité régionales. La communauté internationale doit demeurer très vigilante à cet égard et s'unir pour combattre toutes les forces terroristes afin d'éviter que l'Afghanistan ne redevienne une plaque tournante pour les groupes terroristes.

L'Afrique est depuis longtemps à l'avant-garde des efforts internationaux en matière de lutte contre le terrorisme. Le paysage terroriste en Afrique de l'Ouest et au Sahel est sombre, ce qui s'explique en grande partie par le manque de capacités antiterroristes. L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble doivent tenir compte des besoins des pays africains et privilégier le soutien en termes de ressources pour renforcer les capacités de ces pays aux niveaux législatif, judiciaire et répressif, afin que leurs efforts en matière de lutte contre le terrorisme soient plus efficaces.

Troisièmement, nous devons souscrire à une approche globale qui vise à éliminer les causes profondes du terrorisme. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne à maintes reprises que les mesures de sécurité ne suffisent pas à éliminer le terrorisme. L'action antiterroriste doit être considérée comme un système intégré, à plusieurs axes, dans lequel les moyens politiques, économiques, judiciaires, sociaux et autres forment un ensemble. Il est indispensable de promouvoir le dialogue sur un pied d'égalité, l'apprentissage et l'appréciation

mutuels, ainsi que la coexistence harmonieuse entre les différentes civilisations et religions, et de rejeter la théorie dite du « choc des civilisations ».

Nous devons poursuivre nos efforts pour trouver des solutions politiques aux dossiers brûlants, et empêcher les forces terroristes de gagner en puissance et en influence en tirant parti des situations de conflit. Nous devons promouvoir un développement économique et social durable et briser le cercle vicieux dans lequel la pauvreté engendre le terrorisme et le terrorisme mène à la pauvreté. Nous devons nous concentrer sur les questions qui ont trait à la jeunesse, à l'éducation et à l'emploi afin d'éviter que les jeunes ne succombent à la démagogie des groupes terroristes et qu'ils ne soient fourvoyés. La mise en œuvre de mesures préventives en matière de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation doit être au premier plan de notre action, en veillant en priorité à combattre l'utilisation abusive qui est faite d'Internet pour propager des idéologies terroristes et extrémistes et à réduire l'espace nécessaire à leur survie.

La Chine a toujours accordé une grande importance à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, et nous jouons un rôle actif à cet égard. Par l'intermédiaire de canaux bilatéraux et multilatéraux, nous aidons les pays en développement, en particulier les pays africains, à renforcer leurs capacités antiterroristes. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale Chine-ONU pour la paix et le développement, la Chine apporte son soutien aux projets antiterroristes du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la DECT. Nous avons récemment publié un livre blanc intitulé *Cadre juridique et mesures antiterroristes de la Chine*, qui donne un aperçu systématique des pratiques et de l'expérience de la Chine en matière de renforcement de l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme. À l'avenir, nous continuerons d'œuvrer de concert avec le reste de la communauté internationale pour mettre pleinement en œuvre l'Initiative pour la sécurité mondiale proposée par le Président Xi Jinping afin de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et de maintenir conjointement la paix et la sécurité internationales.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Gherman et le Secrétaire général d'INTERPOL, M. Stock, de leurs exposés sur le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales (S/2024/117).

En tant que nouveau membre du Conseil de sécurité s'exprimant pour la première fois sur le thème de la

lutte contre le terrorisme, je voudrais tout d'abord réaffirmer la position de la République de Corée, à savoir que tous les actes de terrorisme sont des crimes injustifiables, quels qu'en soient les motifs et les auteurs, et quel que soit le lieu ou le moment où ils sont perpétrés.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général, nous partageons les préoccupations exprimées quant au fait que la menace de Daech et de ses affiliés reste élevée, en particulier dans les zones de conflit, malgré les progrès louables que nous avons accomplis dans la lutte contre le terrorisme mondial. Il est profondément inquiétant que Daech exporte la terreur au-delà de l'Iraq et du Levant, comme avec les récents attentats terroristes meurtriers en Iran et au Pakistan dont le groupe a revendiqué la responsabilité.

Nous sommes aussi particulièrement perturbés par le paysage du terrorisme à l'échelle mondiale. L'Afrique, en particulier l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel, est devenue un épicode du terrorisme. En Iraq, en Syrie et en Afghanistan, Daech a été éliminé avec succès ces dernières années, mais le risque de résurgence demeure. En Europe, Daech tente de tirer parti de l'opinion publique et de l'exploiter par le biais des réseaux sociaux, augmentant ainsi le risque d'attaques potentielles. En outre, nous sommes confrontés à des menaces croissantes liées à l'utilisation, à des fins terroristes, de technologies émergentes telles que les médias sociaux et l'intelligence artificielle, les nouveaux instruments financiers et les drones. Pour réagir efficacement à l'évolution rapide des menaces terroristes, nous devons adopter une approche anticipative qui soit plus pertinente et plus actuelle. Dans ce contexte, je voudrais partager quelques observations.

Premièrement, en Afrique, les violences commises par les militants islamistes ont coûté la vie à plus de 23 000 personnes rien qu'en 2023, dont environ la moitié au Sahel. Ce chiffre est près de trois fois supérieur à celui de 2020, date du premier changement anticonstitutionnel de gouvernement dans la région. Daech et ses affiliés exploitent les conflits existants, le chaos politique et les griefs pour étendre leur influence et leur ancrage local, tout en utilisant la violence sexuelle et fondée sur le genre comme tactique terroriste pour servir leurs objectifs. L'expansion de Daech et de ses affiliés en Afrique de l'Ouest et au Sahel démontre que l'action militaire ne peut à elle seule régler des problèmes profondément enracinés. Afin de s'attaquer aux causes profondes qui favorisent la propagation du terrorisme, il faut privilégier des approches globales qui investissent dans les capacités de développement et de sécurité, renforcent l'état de droit et les droits humains et prennent en compte les questions de genre. Pour sa part, la République de Corée a contribué à hauteur de plus de 18 millions de dollars aux activités de paix et de sécurité

de l'Union africaine au cours des 10 dernières années, et s'est associée à l'Appel conjoint des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en Afrique. De plus, la Corée a lancé un projet pluriannuel de développement et de consolidation de la paix en faveur du Sahel, doté d'une enveloppe totale de 20 millions de dollars pour la période 2022-2026.

Deuxièmement, nous préconisons de mieux faire usage des sanctions antiterroristes de l'ONU afin d'empêcher les terroristes de recruter des éléments, d'obtenir des fonds et de se livrer au trafic d'armes illicites. Comme nous l'avons vu dans le cas d'Al-Qaida, les sanctions sont des outils efficaces en matière de lutte contre le terrorisme, qui perturbent les opérations et réduisent les ressources. Toutefois, le succès des sanctions dépend de la volonté et de la capacité des États Membres de les mettre en œuvre. Dans ce contexte, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme joue un rôle crucial en évaluant les lacunes qui existent dans les capacités antiterroristes des États Membres et en fournissant une assistance technique essentielle. Sur cette base, le Bureau de lutte contre le terrorisme doit renforcer son rôle de coordonnateur stratégique et superviser les efforts de lutte contre le terrorisme dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

À cet égard, la visite effectuée par la Direction exécutive en Corée en 2023 a été pour nous une occasion précieuse d'examiner notre dispositif de lutte contre le terrorisme. Nous avons présenté une législation antiterroriste bien établie, la modernisation des contrôles aux frontières et de solides capacités en matière de cybersécurité, grâce à un partenariat public-privé efficace, en vue de prévenir la radicalisation en ligne et la propagation de l'extrémisme violent. Ces mesures ont été saluées par la Direction exécutive, et nous continuerons de nous employer à les améliorer.

Troisièmement, les nouvelles technologies offrent des possibilités tant au terrorisme qu'à la lutte contre le terrorisme. Par conséquent, nous devons garder une longueur d'avance. Nous saluons l'élaboration par le Comité contre le terrorisme d'un ensemble de principes directeurs non contraignants sur les systèmes de drones aériens, les technologies de l'information et des communications et les nouvelles formes de financement du terrorisme. La République de Corée prendra une part active aux débats en cours sur les principes du Comité contre le terrorisme et partagera ses meilleures pratiques et données d'expérience dans ce domaine. L'année dernière, la République de Corée a fait part de son intention de mettre en place un système anti-drones pour prévenir et déjouer les attaques terroristes de drones contre des infrastructures critiques.

Nous nous efforçons en outre de mettre à jour la législation nationale afin de prévenir le financement du terrorisme par les cryptomonnaies. Les interventions réussies et menées récemment pour bloquer de telles tentatives dans mon pays ont mis en lumière l'importance d'une collaboration mondiale dans la lutte contre l'utilisation à mauvais escient des nouvelles technologies financières à des fins terroristes.

Nul n'est à l'abri du terrorisme. Il est particulièrement inquiétant de constater que l'instabilité actuelle dans le monde, alimentée par les guerres en Ukraine et à Gaza et les conflits imbriqués au Sahel, ouvre de nouvelles perspectives pour le terrorisme et étend son dangereux terrain fertile. Le Conseil de sécurité, en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, doit mobiliser les efforts de tous ses membres pour lutter plus efficacement contre le terrorisme dans le monde.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Natalia Gherman, et le Secrétaire général d'INTERPOL, Jürgen Stock. Je remercie également l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de sa contribution au rapport.

En dépit des efforts que ne cessent de déployer les États Membres et les entités des Nations Unies, Al-Qaida en Iraq (EIL) continue de faire peser une menace sérieuse sur la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme accroît l'instabilité dans des régions déjà vulnérables. Les terroristes exploitent les fragiles et instables conditions de sécurité locales à leurs fins. Le Japon se préoccupe vivement de la détérioration et de la complexité des situations dans les zones de conflit, y compris, mais sans s'y limiter, les situations en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme, je souhaite insister sur les trois points suivants.

Premièrement, nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent en adoptant une approche globale et à long terme. Une démarche axée sur la sécurité ne suffit pas pour contrer cette menace.

Le Japon se fait l'écho de l'opinion du Secrétaire général, exprimée dans son rapport (S/2024/117), selon laquelle il faut des réponses globales, menées à plusieurs niveaux et associant de multiples parties prenantes, qui privilégient avant tout la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. À ce propos, nous soulignons l'importance d'une approche globale axée autour de la sécurité humaine,

en promouvant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le Japon est résolu à appuyer les efforts de renforcement des capacités à cet égard, en coopération avec les États Membres et les entités des Nations Unies.

On ne soulignera jamais assez l'importance d'une approche qui mobilise l'ensemble de la société. Une telle démarche nous permet d'aborder les défis multiformes à partir de diverses perspectives, en veillant à ce que toutes les parties prenantes, y compris la société civile, prennent part à une réponse cohérente et coordonnée. Dans cette optique, nous encourageons les États Membres à intégrer dans leurs stratégies de prévention l'analyse et les recommandations issues des évaluations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Deuxièmement, nous devons remédier aux difficultés des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les jeunes, dont la dignité et les droits humains doivent être respectés. Nous sommes profondément préoccupés par la situation des femmes et des filles touchées par les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par l'EIIL (Daech). À cet égard, un accent particulier doit être mis sur la prise en compte des questions de genre.

Non seulement négliger les questions de genre nuit à l'efficacité des mesures antiterroristes, mais cela risque également d'aggraver les conditions susceptibles de favoriser le terrorisme et l'extrémisme violent. Il est donc essentiel de tenir compte des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les efforts de lutte contre le terrorisme. Cette approche permet non seulement de faire face aux conséquences immédiates du terrorisme sur les femmes et les filles, mais aussi de donner à celles-ci les moyens de jouer un rôle central dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, favorisant ainsi une paix plus durable.

Enfin, le Japon encourage une utilisation plus efficace du régime de sanctions établi par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) pour perturber les réseaux financiers qui soutiennent les opérations terroristes. Il est impératif de couper l'accès aux moyens de financement du terrorisme. Les sanctions du Conseil de sécurité constituent un outil important, en vertu de la Charte des Nations Unies, pour le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Le Japon appelle les États Membres à appliquer pleinement et vigoureusement les sanctions prises pour lutter contre et prévenir la menace que représentent les actes terroristes.

M. Buanahagi (Mozambique) (*parle en anglais*) :
Le Mozambique remercie la présidence guyanienne

du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat sur la menace que représentent les actes terroristes pour la paix et la sécurité internationales.

Nous remercions de leurs observations utiles et importantes le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Gherman et le Secrétaire général d'INTERPOL, M. Stock.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2024/117).

La menace persistante que représente Daech reste une préoccupation légitime pour la communauté internationale. Malgré des revers importants, notamment la perte de ses dirigeants et la réduction de l'ampleur de ses réseaux financiers, Daech reste un adversaire redoutable, capable de faire de nombreuses victimes civiles et de provoquer de grandes souffrances humaines.

La réduction de ses capacités militaires en Iraq et en Syrie n'a pas éliminé le risque de résurgence du groupe ni ne l'a empêché de projeter une menace au-delà du Moyen-Orient. Au contraire, nous sommes à une période délicate, car l'instabilité et les conflits au Moyen-Orient et dans certaines régions du continent africain, comme l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, offrent à Daech la possibilité de se propager davantage. La capacité de Daech de s'immiscer dans les conflits en cours, de s'adapter rapidement, d'utiliser la technologie et de fusionner avec des réseaux criminels constitue un problème multiforme qui exige une réponse nuancée et solide.

La communauté internationale enregistre des progrès constants dans la lutte contre Daech, en grande partie grâce à la coopération régionale et internationale, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. On ne saurait trop insister sur la nécessité de s'adapter en permanence à l'évolution des tactiques et aux menaces asymétriques que posent les organisations terroristes et leurs affiliés. Nous saluons le rôle central joué par l'ONU, par l'intermédiaire d'initiatives telles que le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, la DECT, et les dispositifs d'intervention mis au point par INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Groupe d'action financière, pour s'attaquer aux groupes terroristes internationaux et, à terme, en venir à bout. Ces efforts tiennent compte, à juste titre, du caractère mondial de la menace et de la nécessité d'une réponse unifiée. L'utilisation des cryptomonnaies et des médias

sociaux par Daech pour collecter des fonds et se mobiliser souligne la nécessité de faire preuve de vigilance et d'innovation dans nos stratégies de lutte contre le terrorisme. Par conséquent, la conception et la mise en œuvre de contre-discours et de stratégies efficaces de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent sont essentielles. Nous devons constamment garder une longueur d'avance et être attentifs au paysage transformé de la lutte contre le terrorisme, ainsi que tirer parti des possibilités offertes par les réponses contextuelles partout dans le monde.

Les réponses toutes faites se sont révélées contre-productives. Nous sommes impatients d'examiner les possibilités offertes par la résolution 2719 (2023), sur le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, afin de renforcer les capacités d'intervention de l'Afrique grâce à un solide mandat d'imposition de la paix. Par conséquent, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait mis l'accent, dans le Nouvel Agenda pour la paix, sur la nécessité de mettre à disposition l'expertise appropriée à l'appui des opérations antiterroristes en créant des groupes d'action stratégique avec l'aide du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, en faveur des opérations d'imposition de la paix de l'Union africaine. L'Afrique a prouvé à maintes reprises qu'elle était capable d'apporter sa contribution, à condition d'avoir les outils adéquats et une assistance appropriée.

Il est impératif que nous continuions à appuyer des programmes globaux, respectueux des droits humains et tenant compte des questions de genre destinés à relever les défis de la réhabilitation et de la réintégration des ressortissants de retour au pays. La protection des personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles qui ont subi des violences sexuelles et fondées sur le genre de la part de Daech et d'autres groupes terroristes, doit rester une priorité. Nous devons renforcer notre coopération en matière de lutte antiterroriste, mettre en commun nos connaissances et meilleures pratiques, et rester attachés à une réponse menée à plusieurs niveaux et associant de multiples parties prenantes, qui respecte les droits humains et l'état de droit.

Dans ce contexte, le Mozambique est déterminé à contribuer équitablement aux efforts soutenus de lutte contre le terrorisme, avec l'appui de nos partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux et en collaboration avec l'ONU et ses organes de lutte contre le terrorisme. Dans nos efforts, nous sommes fermement déterminés à respecter les obligations énoncées dans le cadre des instruments pertinents de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. À titre d'exemple, en août 2023, le Gouvernement mozambicain a ratifié la loi n° 14/2023, qui établit le cadre juridique et les mesures

nécessaires pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et lutter contre ces phénomènes, et a entrepris une série d'actions juridiques, judiciaires, administratives et de sécurité. Comme le souligne le rapport, les Forces de défense du Mozambique, en partenariat avec la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique et les forces de défense rwandaises, poursuivent leur lutte sans relâche contre la menace terroriste, qui a tout dernièrement abouti à l'élimination du chef des opérations d'un groupe, en août 2023.

Pour terminer, le Mozambique entend continuer résolument d'appuyer les efforts internationaux de lutte contre la propagation endémique du terrorisme, en encourageant et en exploitant les synergies résultant de la coopération internationale. Restons unis dans notre détermination à relever ces défis, afin de garantir un monde plus sûr pour tous.

M^{me} Zabolotskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint à la lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), M^{me} Gherman, de leurs exposés sur les activités des organes de lutte contre le terrorisme de l'ONU placés sous leur responsabilité. Nous apprécions vivement les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT. Nous continuerons d'appuyer pleinement leurs travaux. Nous avons également écouté avec intérêt la déclaration de M. Stock.

Nous avons étudié attentivement le rapport du Secrétaire général (S/2024/117) sur la menace que représente Daech, et nous souscrivons à bon nombre des évaluations qu'il contient. Toutefois, le document gagnerait à faire apparaître un certain nombre d'aspects essentiels. Nous rappelons régulièrement la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la menace terroriste et de renforcer une véritable coopération internationale pour la combattre. Nous sommes convaincus qu'il ne sera pas possible d'éliminer ce problème mondial tant que les terroristes et les extrémistes seront utilisés par un certain nombre d'États occidentaux pour renverser des régimes tombés en disgrâce, dans le cadre de conflits par adversaires interposés, ou par d'autres moyens, pour atteindre leurs objectifs géopolitiques.

Prenons, par exemple, la situation actuelle concernant la menace terroriste émanant de Daech, d'Al-Qaïda et des groupes qui leur sont affiliés. Elle montre clairement la persistance et la montée des tensions au Moyen-Orient, dans certaines parties de l'Afrique et en Afghanistan, en d'autres termes, dans les régions où une ingérence étrangère importante dans les affaires intérieures des États

s'est produite ou continue de se produire, notamment sous prétexte d'opérations antiterroristes. Un tel mépris de la souveraineté conduit inmanquablement à la destruction de l'État, à une criminalité galopante, au terrorisme, à l'extrémisme et à la mort massive de civils. Les jeux de « guerre contre le terrorisme » de l'Occident collectif et les tentatives de renversement de dirigeants qui ne lui conviennent pas, avec plus ou moins de succès, ont laissé sur ces régions une marque sanglante indélébile, qui est clairement visible dans les rapports du Secrétaire général.

Mais l'affaire ne se limite pas à une seule menace. Il existe un certain nombre de problèmes connexes tout à fait concrets et réels, auxquels les rapports du Secrétaire général n'ont jusqu'à présent accordé que très peu d'attention. Par exemple, le Secrétaire général a relevé qu'en fuyant l'Afghanistan, les États-Unis et d'autres alliés de l'OTAN ont abandonné une énorme quantité d'armes sur place, qui ont fini entre les mains de Daech, d'Al-Qaida et d'autres terroristes. Personne n'a jamais eu à en répondre.

Il convient de noter que l'expérience de l'Afghanistan n'a rien appris à ceux qui fournissent des armes à l'Ukraine. Nous savons pertinemment qu'un nombre important de ces armes sont volées et se retrouvent entre les mains de groupes terroristes et d'organisations criminelles transnationales en Europe, en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Cela ne contribue guère à la stabilité de régions déjà en proie à des difficultés.

Le régime de Kiev est un trou noir de corruption. Les armes qui y sont envoyées alimentent les terroristes, les délinquants transnationaux et d'autres éléments criminels dans le monde entier. Chaque État qui accepte l'offre des États-Unis de participer à l'embrasement de l'Ukraine en fournissant des armes doit se rappeler que ce mal pourrait provoquer très rapidement un retour de flammes. Il est particulièrement dangereux et extrêmement imprévoyant pour les pays d'essayer de se joindre à ces efforts irréflechis, alors qu'ils ont déjà bien du mal à mettre en œuvre leurs propres obligations en matière de lutte contre le terrorisme ou à faire face aux flambées de criminalité sur leur territoire. C'est le cas de l'Équateur, par exemple. Nous comprenons que les États-Unis promettent à l'Équateur des montagnes d'or. Toutefois, comme l'expérience le montre, ces envois n'apportent que des pertes en vies humaines, et pas seulement en Ukraine, loin de là.

En écoutant une fois de plus les déclarations très familières des pays occidentaux au sujet de l'importance de protéger les droits humains dans la mise en œuvre des mesures antiterroristes et de la nécessité de respecter le droit international, il importe de se rappeler les graves violations des droits humains commises lors des opérations

occidentales menées sous prétexte de lutte contre le terrorisme en Afghanistan, en Libye, en Iraq et en Syrie, ainsi que pendant les nombreuses années de la présence militaire française au Sahel. Le chef du Conseil militaire du Niger a récemment exposé en détail le rôle joué par la France dans la région, affirmant notamment que les services de renseignement français collaboraient activement avec les groupes terroristes locaux pour déstabiliser la situation dans son pays.

La préoccupation soudaine des représentants de l'Occident collectif en ce qui concerne les droits humains contraste fortement avec l'expression « dommages collatéraux », qu'ils utilisent habituellement pour camoufler les nombreuses victimes civiles résultant des bombardements aveugles de villes et des attaques prétendument de haute précision contre les terroristes, menés par ces soi-disant défenseurs des droits de l'homme eux-mêmes. Nous nous souvenons tous des prisons secrètes de la Central Intelligence Agency, y compris dans l'Union européenne, et des conditions inhumaines et des tortures dans les prisons d'Iraq et d'Afghanistan, que les soldats occidentaux filmaient avec leur téléphone portable pour s'en vanter auprès de leurs amis et de leur famille. N'oublions pas non plus que le centre de détention dit spécial de la baie de Guantanamo est toujours ouvert. Quelqu'un a-t-il eu à en répondre ?

Pour terminer, je voudrais encore aborder quelques points. Le rapport du Secrétaire général fait état des efforts prétendument fructueux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui a été mise sur pied pour aider l'Iraq sur ce front. À cet égard, nous rappelons qu'au moment de la création de l'UNITAD, le Conseil de sécurité lui avait fixé pour objectif principal la collecte et le transfert des éléments de preuve à l'Iraq afin de garantir des procès équitables, d'amener les terroristes à répondre de leurs actes et de rendre justice aux victimes. La composante centrale de la mission de l'Équipe d'enquêteurs continue de poser problème. Aucun élément de preuve n'a été transmis à l'Iraq. Les responsables locaux de l'application des lois n'ont encore rien reçu de l'UNITAD qui puisse être utilisé dans le cadre de procédures pénales. Le retard artificiel pris par l'Équipe dans la mise en œuvre de son mandat principal entraîne depuis des années maintenant le report des procès des combattants de Daech. En conséquence, nombre d'entre eux ont entre-temps réussi à fuir l'Iraq et à se cacher dans d'autres pays. L'UNITAD ne saurait invoquer une législation iraquienne prétendument imparfaite pour justifier son incapacité persistante à remplir la composante essentielle du mandat qui lui a été confié par le Conseil. Elle a l'obligation de remettre les

éléments de preuve à l'Iraq et doit le faire avant la fin de son mandat, que le Conseil de sécurité a renouvelé pour la dernière fois. Elle a moins de neuf mois pour éviter qu'une partie fondamentale de sa mission n'aboutisse à rien, autrement dit ne soit un échec total.

Pour terminer, nous voudrions souligner tout particulièrement que nous attachons une grande importance au préjudice que les mesures coercitives unilatérales causent aux États dans leur lutte contre le terrorisme. Toute une série de pays en développement sont confrontés quotidiennement à ce grave problème. Dans ce contexte, la Russie organisera le 20 février une réunion des membres du Conseil selon la formule Arria pour discuter de la question cruciale des conséquences des mesures coercitives unilatérales sur les efforts de lutte contre le terrorisme, et nous invitons tout le monde à y participer.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés. Je remercie également le Secrétaire général d'INTERPOL, M. Jürgen Stock, de sa contribution.

Les informations contenues dans le dernier rapport du Secrétaire général sur Daech (S/2024/117) sont très préoccupantes. Daech et ses alliés restent une grave menace, en particulier dans les zones de conflit en Afrique et au Moyen-Orient. Bien que sa capacité à lancer des attaques en dehors de ses fiefs semble amoindrie, Daech pourrait aisément resurgir en Iraq et en Syrie si nous réduisons nos efforts pour le contrer. Qui plus est, les groupes affiliés à Daech se développent en Afrique et profitent des conflits existants. Il est essentiel de se rappeler que le terrorisme prospère dans les zones d'instabilité politique, de sous-développement et d'injustice. Pour être efficaces, les stratégies à long terme de lutte contre le terrorisme doivent absolument s'attaquer à ces causes profondes. Nous ne pouvons pas lutter contre le terrorisme en ayant recours uniquement à la force militaire ou policière. Nous devons donner la priorité à la consolidation de la paix, à la diplomatie, au développement, à l'éducation, à la communication et aux médias sociaux si nous voulons régler les conflits qui permettent à ces groupes de s'implanter. Pour vaincre des groupes tels que Daech, nous avons besoin d'une coopération mondiale. La collaboration avec les gouvernements, les institutions régionales et les organismes de lutte contre le terrorisme des Nations Unies est cruciale. Dans ce contexte, je voudrais souligner quelques éléments qui nous semblent d'un grand intérêt dans la lutte contre le terrorisme.

Premièrement, nous devons créer des synergies dans les efforts de lutte contre le terrorisme grâce à une

approche collective centrée sur le rôle de coordination de l'ONU. Une plus grande transparence et une plus grande concertation sont nécessaires dans les processus d'inscription sur les listes afin de garantir une prise en compte objective des éléments soumis par les États Membres.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes, notamment le manque de développement, la pauvreté et les conflits régionaux non résolus, qui continuent de favoriser l'émergence du terrorisme. Il est essentiel de mettre l'accent sur les règlements politiques et d'investir dans l'éducation, l'emploi et la bonne gouvernance.

Troisièmement, nous sommes très inquiets de l'exploitation par les terroristes des technologies nouvelles à des fins de communication, de recrutement et de financement. Les liens avec la criminalité organisée exigent là aussi une réponse coordonnée. En tant que Présidente en exercice du Comité contre le terrorisme, l'Algérie continue de s'appuyer sur les bases posées par nos prédécesseurs ainsi que sur leurs réalisations, notamment les principes directeurs proposés en matière de technologies de l'information et de paiement numérique. Nous promovons également des mesures visant toutes les sources de financement, y compris les rançons et les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogue.

Enfin, nous soutiendrons activement l'aide au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme pour les pays vulnérables et poursuivrons nos efforts pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

M^{me} Chanda (Suisse) : J'aimerais exprimer notre reconnaissance pour le rapport du Secrétaire général (S/2024/117) et remercier nos trois intervenants d'aujourd'hui pour leurs présentations.

Le Conseil de sécurité doit rester conscient de la menace que Daech continue de représenter pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes notamment alertés par l'évolution de cette menace dans les zones de conflit et en particulier sur le continent africain. La convergence des conflits armés et du terrorisme, ainsi que la complexité du profil des acteurs, de leurs motivations et leurs objectifs, rendent l'élaboration de réponses adéquates et durables d'autant plus difficile. Je voudrais souligner trois aspects qui nous paraissent particulièrement importants dans ce contexte.

Premièrement, les approches purement sécuritaires se sont souvent révélées inefficaces. L'action gouvernementale, accompagnée de violations des droits de l'homme,

peut déclencher, alimenter et accélérer le recrutement par des groupes terroristes. Cela s'applique notamment aux contextes déjà marqués par des conflits et un manque d'inclusion et de gouvernance. D'où l'importance d'adopter des stratégies holistiques et inclusives pour nous attaquer aux facteurs sous-jacents du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Deuxièmement, la prévention du terrorisme et la lutte contre le terrorisme sont de la responsabilité première des États. Cela signifie aussi la responsabilité de respecter pleinement toutes les obligations qui découlent du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il s'agit de garantir une reddition des comptes, y compris pour les violences sexuelles et fondées sur le genre liées au terrorisme. Et surtout, il est important de nous prémunir contre tout nouveau grief qui serait ensuite exploité par des acteurs terroristes. Il est crucial que nous rompions ce cercle vicieux.

Troisièmement, il faut renforcer la confiance entre les acteurs de la sécurité et le public, comblant ainsi un fossé souvent exploité par les groupes terroristes et extrémistes violents. À cette fin, il faut une approche inclusive, sensible à la dimension du genre, et établir un partenariat solide avec la société civile. L'approche nationale de la Suisse s'appuie sur la collaboration interdisciplinaire à tous les niveaux de gouvernement et avec les acteurs de la société civile. Afin de s'adapter aux évolutions, la Suisse évalue régulièrement son plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. La dernière édition, entrée en vigueur en 2023, met désormais l'accent sur les jeunes et l'utilisation responsable d'Internet.

Le Secrétaire général l'a constaté : la réponse à la menace posée par Daech et des entités qui lui sont affiliées nécessite des réponses globales, menées à plusieurs niveaux et associant de multiples parties prenantes, en mettant l'accent sur la prévention. Faisons de la prévention une priorité politique comme le demande le Nouvel Agenda pour la paix, y compris dans la lutte contre le terrorisme.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs et oratrices pour remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Gherman de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Secrétaire général d'INTERPOL, M. Stock, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui. Je tiens également à exprimer notre gratitude à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour sa contribution au rapport du Secrétaire général (S/2024/117).

Les informations concernant les activités de Daech en Afrique de l'Ouest, au Sahel et en Afghanistan, malgré les pertes subies au niveau de son commandement et la réduction de ses ressources financières, sont très préoccupantes. Sa capacité d'adaptation met en relief la persistance de la menace posée par ce groupe. La propagation de Daech au Moyen-Orient montre la facilité avec laquelle ce groupe s'est développé en comblant le vide laissé par l'absence de gouvernance de l'État. Dans le même temps, nous voyons comment Daech exploite la situation à Gaza au moyen de communications publiques en vue d'exacerber l'intolérance religieuse et de mobiliser des acteurs isolés pour commettre des attentats dans le monde entier. Cela est extrêmement dangereux. Il convient de noter que ces groupes ont un accès relativement facile aux armes. L'acquisition potentielle d'armes modernes telles que des drones aériens armés par des groupes terroristes est particulièrement inquiétante. Nous devons continuer d'accorder l'attention voulue au financement du terrorisme et au lien entre le terrorisme et la criminalité organisée et poursuivre notre coopération en la matière. Je tiens toutefois à souligner que nous sommes particulièrement préoccupés par le recours généralisé à la violence sexuelle et fondée sur le genre en tant que stratégie et tactique dans les contextes terroristes. Il faut s'attaquer à ces violences avec le même sentiment d'urgence que pour les formes traditionnelles de terrorisme. Il faut notamment veiller à ce que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes et apporter un appui aux personnes rescapées en vue de leur rétablissement. Nous remercions la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme d'avoir mis l'accent sur cette question dans les recommandations. En ce qui concerne les stratégies antiterroristes, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, tous les efforts de lutte contre le terrorisme doivent être conformes aux obligations des États dans les zones de conflit armé en vertu du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Les mêmes principes s'appliquent aux processus de poursuites judiciaires, de réadaptation et de réintégration, qui doivent être menés dans le cadre de programmes globaux, respectueux des droits humains et tenant compte des questions de genre.

Deuxièmement, à cette fin, il faut adopter une démarche mobilisant l'ensemble de la société, en garantissant une participation véritable de la société civile. Pour obtenir des résultats durables, il faut s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme et aux facteurs de radicalisation. Je pense notamment aux conditions déplorables dans lesquelles se trouvent les jeunes, les femmes et surtout les enfants dans les camps du nord-est de la Syrie, pour ne citer qu'une région.

Troisièmement, il est essentiel de prévenir l'impunité et de garantir l'application du principe de responsabilité, et les juridictions nationales doivent élaborer des cadres appropriés et gérer efficacement les éléments de preuve disponibles, y compris ceux qui ont été prélevés sur le champ de bataille. À cet égard, nous tenons à exprimer notre appui aux travaux et au mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Nous appelons également à l'application stricte des sanctions qui ont été adoptées.

La Slovaquie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quel qu'en soit le prétexte ou la justification. La menace terroriste évolue, et les groupes terroristes et leurs discours s'adaptent rapidement aux nouvelles réalités. Dès lors, la communauté internationale doit aussi agir rapidement.

Pour terminer, nous convenons que la communauté internationale doit apporter une réponse volontariste et multidimensionnelle. Cela passe notamment par la protection des droits humains et la mise en œuvre de stratégies socioéconomiques inclusives pour renforcer la résilience des communautés. La coopération internationale est essentielle à cet égard et la Slovaquie continuera d'y contribuer aux niveaux régional et mondial.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance d'information. Je remercie également les intervenants, M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M^{me} Natalia Gherman, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), et M. Jürgen Stock, Secrétaire général d'INTERPOL, de leurs exposés et contributions très importants.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, ainsi qu'à la DECT et au Bureau de lutte contre le terrorisme, pour avoir établi le dix-huitième rapport du Secrétaire général (S/2024/117), en étroite collaboration avec d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Je voudrais attirer l'attention sur les points suivants pour exprimer à la fois nos félicitations et nos préoccupations. Il s'agit des situations en Afrique, en Afghanistan et en Syrie, ainsi que de la lutte contre le terrorisme et de mesures énergiques visant à prévenir la radicalisation et le recrutement.

Selon le rapport, malgré les revers financiers et les pertes parmi leurs hauts responsables, Daech et ses affiliés ont conservé leur capacité de mener des attaques terroristes et de projeter une menace au-delà de leurs zones d'opérations. Nous prenons également note du fait que le risque de résurgence du groupe subsiste en Iraq et en République arabe syrienne et que l'activité des groupes affiliés à Daech a contribué à la détérioration de la situation dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Sur le front africain, la Sierra Leone est préoccupée par l'évolution de la menace dans les zones de conflit en Afrique. Malgré les efforts de lutte contre le terrorisme coordonnés par l'ONU, Daech étend ses activités, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Sahel, où les différends ethniques et régionaux existants et les griefs locaux alimentent le terrorisme.

Nous prenons acte avec une vive inquiétude des trois grandes orientations tactiques de Daech, qui sont identifiées par le Secrétaire général dans son rapport. Nous craignons tout particulièrement que ces nouvelles orientations permettent aux groupes terroristes d'allouer davantage de ressources à d'autres cibles. Nous craignons plus encore que ces tendances émergentes fassent partie d'une stratégie visant à gagner les cœurs et les esprits des populations dans les régions où ces groupes sont actifs, sans pour autant réduire leurs opérations. Il va sans dire que ces tendances doivent être jugulées et combattues de toute urgence afin d'éviter une montée significative des activités terroristes, en particulier dans la région du Sahel.

Les changements anticonstitutionnels de gouvernement et l'arrêt de la collaboration entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les pays du centre du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, rendront la lutte contre le terrorisme au Sahel plus complexe et plus difficile, car cela entraînera un déficit important de capacités en matière de lutte contre le terrorisme. Nous sommes impatients de pouvoir réfléchir à des approches transcontinentales en ce qui concerne les interventions en matière de sécurité et les mesures de prévention face au terrorisme.

En Afghanistan, la Sierra Leone note une diminution des attaques de l'EIL-Khorassan (EIL-K) et félicite les Taliban pour l'efficacité de leurs efforts de lutte contre le terrorisme et le changement de stratégie opéré par le chef du groupe. Cependant, la Sierra Leone est préoccupée par les informations selon lesquelles un grand nombre d'Afghans seraient désormais recrutés par l'EIL-K et seraient souvent utilisés dans le cadre d'opérations. Cette situation est très préoccupante non seulement pour l'Afghanistan, mais

aussi pour les pays voisins. Nous prions le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme d'aider l'Afghanistan à adopter une démarche mobilisant l'ensemble de la société pour lutter contre le terrorisme tout en respectant les droits humains et le droit international. Nous demandons instamment aux autorités afghanes d'honorer leurs engagements à cet égard.

Sur le front syrien, si la Sierra Leone salue les avancées significatives enregistrées en ce qui concerne le nombre de rapatriements par quelques États Membres, nous demeurons préoccupés par la lenteur générale des efforts de rapatriement depuis les camps du nord-est de la République arabe syrienne. La Sierra Leone déplore que des dizaines de milliers de personnes, principalement des femmes et des enfants, ayant des liens présumés avec Daech et d'autres groupes terroristes, soient retenues dans des lieux de détention où les conditions humanitaires sont désastreuses dans le nord-est de la Syrie. Nous demandons instamment aux États concernés de prendre des mesures pour améliorer les graves conditions humanitaires qui persistent dans les centres de détention, afin d'éviter que Daech puisse recruter dans ces camps. En outre, nous appelons les États Membres à rapatrier leurs ressortissants afin qu'ils soient poursuivis et amenés à répondre de leurs actes et qu'ils participent à des programmes de réadaptation et de réintégration dans leurs pays d'origine.

La Sierra Leone souligne qu'il est important d'empêcher les terroristes d'exploiter la situation, ainsi que de prévenir les efforts de radicalisation et de recrutement de Daech. Nous réaffirmons que les causes profondes des conflits, telles que la non-inclusion, l'intolérance religieuse, la pauvreté et les griefs, entre autres, alimentent le recrutement par les terroristes. Ces problèmes sont clairement mis à profit par Daech et d'autres groupes qui lui sont affiliés grâce à l'utilisation d'Internet et des plateformes de médias sociaux pour la diffusion de propagande, l'exploitation des griefs, la manipulation des personnes vulnérables et la radicalisation et le recrutement de nouveaux membres. Nous appelons les États Membres à s'attaquer aux causes profondes de la violence et de l'extrémisme, à promouvoir l'éducation, à autonomiser les communautés, à mettre en place des programmes de déradicalisation, à promouvoir la tolérance religieuse et à favoriser l'inclusion sociale pour contrer les idéologies toxiques propagées par Daech.

La Sierra Leone s'associe au Secrétaire général pour appeler tous les États Membres à dialoguer avec la société civile et les jeunes, notamment par l'intermédiaire de la plateforme « Connect and Learn », qui accueille plus

de 5 900 utilisateurs issus des États Membres, d'organisations internationales et de la société civile, afin d'empêcher les personnes vulnérables de tomber dans le piège de la propagande de Daech et de prévenir la propagation du terrorisme.

La Sierra Leone souligne la nécessité d'une approche globale pour faire face à la nature multidimensionnelle de la menace posée par Daech. Cela suppose notamment de prendre des mesures antiterroristes énergiques, de renforcer l'échange de renseignements et la coopération entre les États Membres afin de diminuer les capacités de combat du groupe, de démanteler ses réseaux et de perturber son financement. Dans cet esprit, nous saluons l'adoption d'une première série de principes directeurs non contraignants pour les États Membres, baptisés Principes directeurs d'Abou Dhabi (voir S/2023/1035).

Pour faire face à la nature transnationale du terrorisme, nous saluons les efforts qui se concentrent sur la promotion de la coopération multilatérale, en particulier pour lutter contre les crimes terroristes et autres, sur la participation aux poursuites judiciaires et sur le rapatriement des personnes toujours bloquées dans le nord-est de la République arabe syrienne. Nous demandons instamment à tous les États Membres de respecter les droits humains et le droit international humanitaire dans leurs efforts pour lutter contre Daech. Les auteurs de violations des droits humains doivent répondre de leurs actes et participer ensuite à des programmes de réadaptation et de réintégration.

Pour terminer, la Sierra Leone reconnaît le rôle essentiel que joue l'ONU, notamment par l'intermédiaire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, et le fait qu'elle continue d'aider les États Membres à renforcer leur capacité de prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment en s'attaquant aux difficultés que fait naître l'exploitation, par les groupes terroristes, des dynamiques de conflit.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Gherman et le Secrétaire général Stock de leurs exposés.

Le dix-huitième rapport du Secrétaire général (S/2024/117) souligne clairement que si Daech a été effectivement neutralisé en Iraq et en République arabe syrienne, il n'en reste pas moins une menace sérieuse et continue de mener des attaques asymétriques, qui se sont malheureusement multipliées depuis le mois de novembre. En outre, nous sommes alarmés par les efforts que déploie Daech pour exploiter les différends concernant les populations locales.

Comme le souligne le rapport, les communications publiques de Daech en réponse aux événements survenus en Israël et à Gaza depuis le 7 octobre 2023 avaient pour but d'exacerber l'intolérance religieuse. Cela a des conséquences négatives sur les efforts du Conseil de sécurité visant à instaurer une paix durable dans la région. L'intensification des activités terroristes dans les régions du Sahel, du lac Tchad et de la Corne de l'Afrique nous rappelle l'interaction complexe entre le terrorisme, les conflits armés, les changements climatiques qui aggravent l'insécurité alimentaire et hydrique, et le manque de perspectives socio-économiques, ainsi que la faiblesse des capacités nationales de lutte contre le terrorisme. Les risques de radicalisation et de recrutement par les Chabab en Somalie sont un exemple clef de cette interaction, de même que la propagation du terrorisme du centre du Sahel vers les États côtiers du golfe de Guinée, qui accroît le risque d'insécurité maritime.

Malte est également préoccupée par le fait que l'on continue de faire état de la forte concentration de groupes terroristes en Afghanistan, ainsi que par la prolifération d'armes provenant de stocks laissés dans le pays. Tout en présentant nos condoléances au peuple afghan, qui est la première victime des actes terroristes perpétrés dans le pays, nous nous félicitons que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ait été chargée de soutenir les efforts régionaux et internationaux visant à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en provenance et à destination du pays. Bien que le nombre d'attentats perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan ait diminué, ce groupe représente la plus grande menace en Afghanistan, et il a la capacité de projeter une menace dans la région et au-delà.

L'accès aux armes et au financement perpétuera les actes de terrorisme. Le rapport met clairement l'accent sur les sources vitales d'existence de Daech et de ses affiliés, qui doivent être asséchées. L'une d'elles sont les cryptomonnaies, qui sont le principal moyen de financement de Daech. Malte préconise donc vivement de renforcer la coopération entre les services de répression dans les domaines de la criminalité financière et de la cybersécurité et appelle les prestataires de services liés aux actifs virtuels à s'aligner sur les normes internationales en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Nous demandons également une réglementation qui garantisse la traçabilité des transferts de cryptoactifs.

Faire face à la menace terroriste exige des réponses globales, menées à plusieurs niveaux et associant de multiples parties prenantes, et qui soient ancrées dans les droits humains et l'état de droit. Nous plaidons donc en faveur d'un dialogue réel avec la société civile, les communautés locales, les femmes et les jeunes dans le cadre de tous les efforts de

prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous renouvelons également l'appel à veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme soient pleinement conformes aux normes internationales en matière de droits humains et respectueuses des libertés fondamentales.

À cet égard, nous appelons à renforcer la prise en compte de la protection de l'enfance dans les politiques de lutte contre le terrorisme, conformément à leur statut spécial. En particulier, nous demandons à toutes les parties de traiter les enfants qui ont été recrutés par des groupes terroristes avant tout comme des victimes et, s'ils sont poursuivis pour avoir commis des crimes, de respecter les normes de la justice pour enfants.

Nous demeurons atterrés par les crimes sexuels et fondés sur le genre commis par les organisations terroristes. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent continuer de guider les stratégies de prévention de l'ONU et des États Membres. Celles-ci doivent systématiquement intégrer les perspectives de genre, prévoir un investissement dans des travaux de recherche et de collecte de données tenant compte des questions de genre, et renforcer le rôle des femmes et des groupes de femmes de la société civile aux premières lignes de la prévention. À cet égard, nous accueillons favorablement les recommandations de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice tendant à prendre en considération les questions de genre propres à chaque contexte pour élaborer des initiatives de prévention au Sahel et à investir dans des organisations dirigées par des femmes.

En guise de conclusion, la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ces phénomènes sont une priorité que nous partageons. Malte demeure pleinement déterminée à éliminer ce fléau.

M^{me} Paolini (France) : Je remercie les intervenants pour leurs exposés.

Je souhaite insister sur deux aspects.

Le premier est que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales. Les actes terroristes sont une menace pour nous tous ; notre réponse doit donc être forte et commune. Tous les continents sont concernés. Daech, Al-Qaida et leurs affiliés font preuve de résilience, aussi bien au Levant et en Afrique qu'en Afghanistan et en Asie centrale. Ils représentent une menace croissante au Sahel et autour du golfe de Guinée.

Parce que tous les groupes terroristes prospèrent sur une multitude de facteurs – violations des droits de l'homme, exclusion des femmes, fragilités économiques,

crise climatique, criminalité environnementale –, notre réponse doit être multiple. Cette réponse doit être sécuritaire et militaire, et la France y prend toute sa part, mais elle doit également traiter les causes profondes humanitaires, politiques et économiques. Elle doit s'inscrire dans le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En cela, elle est aux antipodes des agissements du groupe Wagner ou de ses émanations, qui érigent les exactions massives et la prédation économique en principes cardinaux de leur action, ne faisant que renforcer le terrorisme là où ils opèrent.

Face à ce constat, nous poursuivons nos efforts, dans trois dimensions.

Première dimension, nous luttons, sans ambiguïté, contre les groupes terroristes. La France demeure engagée, dans le domaine tant militaire que civil, dans la coalition contre Daech, avec ses partenaires. Cette mobilisation s'accompagne d'un engagement constant pour la protection des populations civiles, la stabilisation et la fourniture d'aide humanitaire, en Iraq et en Syrie. Au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, la France a procédé à de nombreuses opérations de rapatriement au bénéfice des mineurs français, ainsi que de leurs mères, lorsque cela conditionnait le retour des enfants.

Deuxième dimension, la coopération internationale : il nous faut mettre pleinement en œuvre les outils internationaux, à commencer par les sanctions du Conseil. La lutte contre le financement du terrorisme est une priorité. Les jalons de la réponse internationale ont été posés notamment dans la résolution 2462 (2019). Face à l'évolution des pratiques et à l'utilisation, par les groupes terroristes, des nouvelles technologies, nous adaptons nos outils. Il est également essentiel de coopérer en matière de sécurité aux frontières. La mise en place du Mécanisme intégré de stabilité des frontières notamment par INTERPOL est une étape positive. Nous appelons d'ailleurs à la poursuite de la pleine coopération entre INTERPOL et les entités onusiennes engagées dans la lutte contre le terrorisme. Nous devons aussi continuer de combattre la propagande terroriste en ligne. Nous poursuivrons enfin notre lutte contre le terrorisme dans un cadre partenarial. C'est notamment l'objectif de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme, à Abidjan.

Troisième dimension, enfin : il faut lutter contre l'impunité des crimes commis par les groupes terroristes, et notamment les violences sexuelles. La France reste mobilisée pour que les responsables répondent de leurs actes devant la justice. Elle soutient le travail qu'effectue l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de

concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes concernant les crimes commis par Daech en Iraq. Nous n'oublions pas les femmes de la communauté yézidie qui, depuis 20 ans, subissent la barbarie de Daech et des groupes terroristes qui l'ont fondé. La France s'est engagée à enquêter sur les crimes commis contre la communauté yézidie. Nous avons créé une juridiction spécialisée, le parquet national antiterroriste. La France continuera d'apporter sa contribution au Fonds mondial pour les survivants et survivantes de violences sexuelles liées aux conflits et de soutenir les efforts de lutte contre l'impunité.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général d'INTERPOL, M. Jürgen Stock, le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Gherman, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2024/117).

Comme le souligne le rapport, malgré la réduction des capacités opérationnelles du groupe et les dommages infligés à son commandement, Daech et ses affiliés continuent de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les attaques meurtrières menées en Afrique de l'Ouest, au Sahel et au Moyen-Orient en attestent.

Les zones de conflit sont particulièrement vulnérables aux activités de Daech et de ses affiliés, car le vide institutionnel et le non-respect de l'état de droit leur permettent de jouir d'une plus grande autonomie opérationnelle, financière et logistique. À cet égard, le rapport met en garde contre le risque de création d'une vaste zone d'instabilité qui pourrait s'étendre du Mali aux zones frontalières du Nigéria. Ce risque met en évidence à quel point il importe de continuer d'unir nos forces pour contrecarrer Daech et renforcer la coopération antiterroriste.

Pour l'Équateur, l'emploi des violences sexuelles comme tactique du terrorisme est à condamner. Il mérite d'être rejeté par la communauté internationale tout entière. Lutter contre le financement du terrorisme doit être une composante essentielle de ces efforts. C'est pourquoi mon pays appuie les travaux du Groupe d'action financière et de son réseau mondial, ainsi que l'échange d'informations entre les États. De surcroît, nous considérons qu'il est primordial de continuer d'appliquer la résolution 2462 (2019), adoptée il y a cinq ans, première résolution d'ensemble adoptée par le Conseil de sécurité concernant la lutte contre le financement du terrorisme.

De même, l'assistance technique axée sur le renforcement des capacités antiterroristes nationales reste indispensable pour de nombreux pays. Nous encourageons le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes compétents à continuer de répondre de manière efficace et coordonnée aux demandes d'assistance technique émanant des États. Par ailleurs, le fait que Daech continue de faire peser une menace fait clairement apparaître les limites des approches centrées sur la sécurité. Le développement de sociétés plus justes et plus égalitaires qui fournissent des services de base de qualité à leur population et ouvrent des perspectives pour leur jeunes doit se voir accorder la priorité dans nos efforts pour enrayer la propagation de la menace terroriste. Par conséquent, une stratégie antiterroriste globale doit également intégrer une perspective de développement.

Pour terminer, l'Équateur fait sienne la préoccupation exprimée par le Secrétaire général face à la situation précaire des personnes détenues dans les camps du nord-est de la République arabe syrienne qui, pour beaucoup, sont des femmes et des enfants, et appelle à garantir leur accès à l'aide humanitaire.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Gherman et le Secrétaire général Stock de leurs exposés aujourd'hui. Je remercie également l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions d'avoir contribué au rapport (S/2024/117).

Le Royaume-Uni reste vivement préoccupé par la perspective d'une résurgence de Daech au Moyen-Orient. Comme le relève le rapport, si Daech a été effectivement neutralisé en Iraq et en Syrie, il n'en reste pas moins une menace sérieuse. Les milices alignées sur l'Iran continuent d'attaquer les forces de la Coalition internationale contre Daech qui, en partenariat avec le Gouvernement iraquien, s'emploient directement à éradiquer l'influence malfaisante de Daech dans la région.

Le Royaume-Uni appelle l'Iran à user de son entregent pour mettre fin à ces attaques et désamorcer les tensions régionales. Il est dans notre intérêt à tous d'empêcher Daech de faire rayonner son idéologie délétère et de semer la mort et la destruction dans toute la région.

En ce qui concerne l'Afrique, le Royaume-Uni est profondément inquiet de la présence croissante de Daech sur tout le continent. Nous sommes prêts à appuyer nos partenaires africains et à intensifier nos efforts pour améliorer la coordination et renforcer la coopération régionale. Les entités des Nations Unies jouent un rôle important à cet égard, et nous nous félicitons de leur coopération avec l'Union africaine pour renforcer les

capacités et éliminer les conditions qui permettent aux réseaux d'extrémistes violents de se développer. Nous encourageons également la coopération entre les membres du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et saluons le rôle joué par INTERPOL à cet égard.

Enfin, nous ne devons pas faire abstraction du fait que le terrorisme touche les femmes et les filles de manière disproportionnée. Cette année marque le dixième anniversaire des atrocités commises contre le peuple yézidi. Nous saluons le travail important réalisé par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, avec l'appui des autorités iraqiennes, pour enquêter sur les infractions sexuelles commises par des terroristes contre des femmes et des filles.

Nous savons que Daech prospère dans des environnements divisés, fragiles et instables. Nous avons tous la responsabilité de contrer son idéologie et de proposer un autre avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Guyana.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et M^{me} Gherman de leurs mises à jour, et je salue les efforts qu'ils ont déployés pour préparer le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2024/117). Je remercie également le Secrétaire général d'INTERPOL, M. Jürgen Stock, des informations qu'il nous a fournies. Nous reconnaissons et saluons le rôle important joué par INTERPOL dans la lutte contre le terrorisme et sa collaboration étroite avec le Conseil de sécurité.

Le Guyana prend note du rapport du Secrétaire général et des tendances inquiétantes qui y sont décrites concernant les activités de Daech. Nous restons principalement préoccupés par certaines des tendances clefs mises en évidence dans le rapport, notamment l'aggravation des menaces posées par le terrorisme et la violence en Afrique de l'Ouest et au Sahel et l'augmentation des niveaux de menace en Europe, le caractère de plus en plus meurtrier des attaques terroristes, la mise au point et la militarisation de la technologie des systèmes de drones aériens, la prolifération et le trafic d'armes légères et de petit calibre, ainsi que le recours de plus en plus fréquent aux engins explosifs improvisés et l'utilisation accrue de cryptomonnaies pour financer des activités terroristes. Le Guyana se joint à la communauté internationale pour condamner toutes les formes et manifestations du terrorisme et reste déterminé à relever ce défi de taille dans le respect du droit international, du droit international des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies.

Le terrorisme continue de représenter clairement un danger pour la stabilité et la sécurité des pays. Ses effets dépassent les frontières et touchent sans distinction les communautés, en particulier dans les zones de conflit. Il affaiblit également le tissu social des communautés et sape l'état de droit. Outre les effets du terrorisme sur les pays, les terroristes se livrent à des violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment au viol, à la torture et à l'esclavage sexuel. Selon le rapport publié par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, détaillant les violences sexuelles commises par Daech en Iraq contre des femmes et des filles entre 2014 et 2017, Daech a utilisé la violence sexuelle presque exclusivement contre les femmes et les filles. À cet égard, il est nécessaire de collaborer et de déployer des efforts concertés pour lutter contre le terrorisme et ses effets pernicioeux sur la paix et la sécurité mondiales. Cela signifie également qu'il convient de renforcer la représentation des femmes dans les processus de prise de décisions relatifs aux lois et politiques antiterroristes et de mettre en place des unités spécialisées au sein des forces de sécurité et des systèmes judiciaires afin de dispenser une formation permettant d'enquêter sur les violences sexuelles en tant que tactique terroriste. Pour lutter contre ce fléau, il est également nécessaire d'adopter des mesures préventives qui s'attaquent aux causes profondes du terrorisme, notamment la pauvreté, la

marginalisation et le manque d'accès à l'éducation et aux perspectives économiques, entre autres.

Le Guyana souligne la nécessité de faire en sorte que les différents acteurs du terrorisme, y compris les acteurs financiers, les auteurs, les organisateurs et les commanditaires, répondent de leurs actes. Nous exhortons également la communauté internationale à appuyer, intensifier et renforcer tous les efforts visant à éliminer le terrorisme. À cet égard, nous reconnaissons le rôle clef joué par les organismes et institutions des Nations Unies et par INTERPOL dans la lutte contre le terrorisme et la promotion d'une réponse coordonnée et multilatérale à ce défi mondial. Nous soutenons toutes les initiatives destinées à renforcer la capacité des États Membres à lutter contre le terrorisme, à favoriser le dialogue et la coopération et à promouvoir des partenariats stratégiques afin de contrer cette menace de manière globale.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'engagement inébranlable du Guyana à œuvrer de concert avec la communauté internationale pour combattre le fléau du terrorisme et préserver la paix et la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 16 h 55.